

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

Objet :

Tarifs Activité Musique

N° : D - 2022 - 09 - 05 - 10

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Géraldine ESCANDE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA.

Procurations : M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie CHOLLET à M. René COUSIN, M. Olivier MONROS à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO M. Claude VIDAL, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Solène PELLE à Mme Géraldine ESCANDE

Absent : M. Julien PUJOL

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y aurait lieu d'actualiser les tarifs de l'activité musique (inchangés depuis 2006) et propose les sommes suivantes :

- 170 € / enfant / an pour un instrument
Payable en 1 x 170 € ou (2 x 50 € + 1 x 70 €)
- 240 € / enfant / an pour deux instruments
Payable en 1 x 240 € ou (3 x 80 €)

et demande au conseil de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant le contexte économique actuel d'augmentation de tarifs de nombreux service,

DECIDE, par 11 voix pour dont 4 procurations et 10 voix contre dont 2 procurations de maintenir les tarifs de l'activité musique aux montants actuels soit :

- 160 € / enfant / an pour un instrument
Payable en 1 x 160 € ou (2 x 50 € + 1 x 60 €)
- 230 € / enfant / an pour deux instruments
Payable en 1 x 230 € ou (2 x 80 € + 1 x 70 €)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 8 SEP. 2022
Et publication ou notification
Du 09 SEP. 2022
Le Maire :



Jean-François GUIBBERT